



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 1^{er} JUIN 2006

L'an deux mille six, le jeudi premier juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Rambervillers, en ses lieux habituels, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Gérard KELLER, Maire.

PRESENTS : MM. KELLER, MÜLLER, Mme HAITE, Mme JOB, MM. DUGUE, Mme BILOT, Mme DERENDINGER, MM. GERARD, LAYER, CAVERZASIO, Mme LAHALLE, Mme JACQUEMIN, MM. SPISSER, HUSSON, Mme GASPERMENT, Mme DAVID, MM. BOILEAU, LENOIR, Mme HALL, Mme GIMMILLARO, M. BERNARDIN, Mme NOIRJEAN, MM. MICHEL, GUIBERTEAU

AVAIENT DONNE POUVOIR : MM. SOYEUR, Mme BLENET, M. GROB, Mme RATTAIRE

ETAIT ABSENTE : Mlle DOGHMANE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mademoiselle Emeline DAVID

Monsieur le Maire informe ses collègues qu'une autre séance du Conseil Municipal aura lieu Jeudi prochain. En effet, compte tenu de l'ordre du jour initialement prévu pour la séance de ce soir, très chargé avec des questions importantes à débattre, il indique à ses collègues qu'il a préféré scinder en deux parties la liste des questions à aborder par le Conseil Municipal. Ceci permettra de disposer de plus de temps et d'offrir de meilleures possibilités de débat. Il précise que la convocation pour Jeudi 8 Juin, avec la note d'information et les pièces annexes, est déposée devant chaque Conseiller Municipal.

Monsieur le Maire présente les condoléances du Conseil Municipal à Monsieur Claude CAVERZASIO, suite au décès de son papa.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ADOpte, à l'unanimité, le Procès-verbal de la séance du 20 Avril 2006.

➤ EXTENSION DU COSEC – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL DE LORRAINE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors du vote du Budget Primitif 2006, il a décidé d'inscrire un crédit de 780.000 € pour réaliser les travaux d'extension du COSEC à Rambervillers.

Il indique que la Maîtrise d'œuvre de ce projet a été attribuée le 7 avril dernier au Cabinet AILE ARCHITECTURE représenté par Madame Florence COLOTTE, Architecte à Rambervillers.

Il précise que l'Avant Projet Définitif dont l'estimation provisoire s'élève à 631.950 € HT a été présenté en Commission des Travaux le 18 mai et en Commission des Finances le 22 mai 2006.

Il précise également que ces travaux sont susceptibles d'être subventionnés par le Conseil Régional de Lorraine. Il invite donc le Conseil Municipal à solliciter la subvention correspondante.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et de Madame Florence COLOTTE, du Cabinet Aile Architecture,

Vu le Budget Primitif 2006,

Vu l'avis de la commission des Travaux du 18 mai 2006 et de la Commission des Finances du 22 Mai 2006,

Après en avoir délibéré,

SOLLICITE, à 22 voix POUR, 6 ABSTENTIONS, auprès du Conseil Régional de Lorraine, une subvention au plus fort taux, pour la réalisation des travaux d'extension du COSEC à Rambervillers.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

➤ EXTENSION DU COSEC – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DES VOSGES

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors du vote du Budget Primitif 2006, il a décidé d'inscrire un crédit de 780.000 € pour réaliser les travaux d'extension du COSEC à Rambervillers.

Il indique que la Maîtrise d'œuvre de ce projet a été attribuée le 7 avril dernier au Cabinet AILE ARCHITECTURE représenté par Madame Florence COLOTTE, Architecte à Rambervillers.

Il précise que l'Avant Projet Définitif dont l'estimation provisoire s'élève à 631.950 € HT a été présenté en Commission des Travaux le 18 mai et en Commission des Finances le 22 mai 2006.

Il précise également que ces travaux sont susceptibles d'être subventionnés par le Conseil Général des Vosges. Il invite donc le Conseil Municipal à solliciter la subvention correspondante.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et de Madame Florence COLOTTE, du Cabinet Aile Architecture,
Vu le Budget Primitif 2006,
Vu l'avis de la commission des Travaux du 18 mai 2006 et de la Commission des Finances du 22 Mai 2006,
Après en avoir délibéré,

SOLLICITE, à 22 voix POUR, 6 ABSTENTIONS, auprès du Conseil Général des Vosges, une subvention au plus fort taux, pour la réalisation des travaux d'extension du COSEC à Rambervillers.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

➤ **DEMANDE DE CREATION D'UNE COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'à l'issue de la séance du 20 Avril dernier, il a remis et commenté aux Conseillers Municipaux, un document sur le projet de Communauté de Communes, document joint également en annexe à la note d'informations de la présente séance pour les conseillers municipaux qui étaient absents le 20 Avril 2006.

Il précise que le projet de Communauté de Communes a été présenté aux différents conseils municipaux du Canton au cours de ces derniers jours.

Il précise également qu'au cours de la réunion de la Commission de finances du 22 mai 2006, le Président du Syndicat de Développement, porteur du projet de Communauté de Communes, assisté de membres du Bureau du Syndicat et de l'Agent de développement, ont présenté le projet de Communauté de Communes.

Monsieur le Maire indique aussi que ce projet qui a fait l'objet de quelques modifications au cours des différentes réunions ayant eu lieu dans les communes, est proposé à nouveau à l'étude au Conseil Municipal au cours de la présente séance.

Il indique que lors de la réunion de la Commission de Finances du 22 Mai, des simulations financières spécifiques à RAMBERVILLERS ont été présentées. Ces simulations ont été affinées et complétées. Elles ont été jointes en annexe à la note d'informations, ainsi que les documents transmis par le Syndicat de Développement le 15 Mai 2006 et qui permettent au Conseil Municipal de délibérer sur cette affaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu les différents documents présentés par le Syndicat Intercommunal de Développement du Canton de Rambervillers,

Après en avoir délibéré,

DEMANDE, par 26 voix POUR, par 2 voix CONTRE, la création d'une communauté de communes regroupant les communes de ANGLEMONT, AUTREY, BAZIEN, BRU, BULT, CLEZENTAINNE, DEINVILLERS, DOMPTAIL, DONCIERES, FAUCONCOURT, HARDANCOURT, HOUSSERAS, JEANMENIL, MENARMONT, MENIL-SUR-BELVITTE, MOYEMONT, NOSSONCOURT, ORTONCOURT, RAMBERVILLERS, ROMONT, ROVILLE-AUX-CHENES, SAINT-BENOIT-LA-CHIPOTTE, SAINT-GENEST, SAINT-GORGON, SAINT-MAURICE-SUR-MORTAGNE, SAINT-PIERREMONT, SAINTE-BARBE, SAINTE-HELENE, VOMECOURT, XAFFEVILLERS

A cet effet, il demande à Monsieur le Préfet de prendre l'arrêté délimitant le périmètre de cette Communauté de Communes.

➤ CUISINE CENTRALE MUNICIPALE – CONVENTION D'ADHESION AU GROUPEMENT D'ACHATS DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT DES VOSGES

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la fourniture de denrées alimentaires pour la préparation des repas à la Cuisine Centrale Municipale fait actuellement l'objet d'un contrat avec la Société ALDIS LORRAINE.

Il indique que ce contrat arrive à son terme et l'expérience n'ayant pas été vraiment concluante, après étude, il est proposé d'adhérer au Groupement des Etablissements d'Enseignement des Vosges afin d'obtenir une plus grande diversification de produits et de meilleurs prix auprès des fournisseurs, étant bien entendu que ce groupement d'achats est soumis au Code des Marchés Publics.

Il précise que chaque établissement constitutif du groupement choisit les marchés auxquels il souhaite adhérer. La Cuisine Centrale Municipale souhaiterait souscrire les marchés suivants :

- Marché Boucherie
- Marché Charcuterie
- Marché Epicerie/Conserves
- Marché Produits Laitiers
- Marché Surgelés
- Marché Volaille Fraîche

Il indique également que par ailleurs il s'avère nécessaire de nommer un élu issu de la Commission d'Appel d'Offres de la Commune qui siégera au sein de la Commission d'Appel d'Offres du Groupement d'Achats.

Monsieur le Maire invite donc le Conseil Municipal à délibérer sur la proposition d'adhésion au Groupement d'Achats des Etablissements d'Enseignement des Vosges et à élire un représentant qui siègera à la CAO de ce groupement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Vu le projet de convention,
Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, d'adhérer au Groupement d'Achats des Etablissements d'Enseignement des Vosges.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion avec le Groupement d'Achats des Etablissements d'Enseignement des Vosges.

DESIGNE Monsieur Christian MÜLLER en qualité de représentant de la commune au sein de la commission technique et de la commission d'appel d'offres

➤ **CONVENTION AVEC CRAVLOR POUR UN POINT CINEMA ITINERANT**

Madame Francine JOB, Adjointe chargée de la Culture, expose aux membres du Conseil Municipal qu'afin de normaliser les relations entre la Ville de RAMBERVILLERS, l'Office Municipal de la Culture et le Centre Régional Audio Visuel de Lorraine (CRAVLOR) qui assure les séances de cinéma à RAMBERVILLERS, il est nécessaire de passer une convention dont une copie a été jointe en annexe à la note d'informations de la présente séance.

Elle invite donc le Conseil Municipal à délibérer sur cette affaire et à autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Vu le projet de convention,
Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, de passer une convention avec l'Office Municipal de la Culture et le Centre Régional Audio Visuel de Lorraine (CRAVLOR).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec la Ville de Rambervillers, l'Office Municipal de la Culture et le Centre Régional Audio Visuel de Lorraine (CRAVLOR).

AFFAIRES DIVERSES

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de Madame l'Inspectrice d'Académie, en date du 10 Mai 2006, par laquelle elle informe le

Maire des décisions prises en matière de carte scolaire pour la prochaine rentrée à savoir :

- retrait d'un poste d'enseignant chargé de classe élémentaire à l'école élémentaire du « Void Régnier » vu la faiblesse des effectifs,
- retrait d'un poste d'enseignant chargé de classe élémentaire à l'école élémentaire « Jules Ferry » où il a été mis fin à l'expérimentation au niveau du cours préparatoire après trois ans comme prévu,
- maintien du poste d'enseignant chargé d'apporter du soutien adapté aux enfants des écoles maternelles du « Centre » et « Jules Ferry »,

Il est précisé dans ce même courrier que la situation des CLIS sera examinée début Juin après orientation des élèves par la Commission des Droits et de l'Autonomie des personnes handicapées.

Madame Odile BILOT, indique que l'attestation de Sécurité Routière est obligatoire pour les jeunes depuis 2003. Elle demande si une formation dans ce sens est dispensée dans les écoles élémentaires. Après échange avec Madame JOB, Madame BILOT indique qu'elle communiquera toutes les informations nécessaires sur ce sujet.

Monsieur Noël LENOIR remercie Monsieur le Maire et les Services Techniques Municipaux pour le nettoyage parfait du Quartier Richard et le rebouchage des trous dans la chaussée de cette zone artisanale.

Monsieur Jacky GUIBERTEAU signale des chiens errants dans le secteur du Quartier Richard.

Monsieur Sébastien SPISSER attire l'attention de Monsieur le Maire sur l'état de la chaussée des rues Masson, Aristide Briand et Maurice Alexandre. Monsieur Bertrand DUGUE indique que ces chaussées fortement dégradées, suite aux travaux d'assainissement, auraient dû être refaites dès lundi dernier. Toutefois les conditions météorologiques n'ont pas permis d'entreprendre ces travaux qui devraient être réalisés la semaine prochaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 55.

La Secrétaire de Séance,

Le Maire,

Emeline DAVID

Gérard KELLER